

## Référentiel technique

Eau, hygiène et assainissement

Sécurité alimentaire et protection des moyens de subsistance

---



## SOMMAIRE

I.	Introduction.....	3
II.	Principes généraux communs .....	6
III.	Référentiel eau, hygiène et assainissement.....	10
1.	Objectifs des programmes EHA de Solidarités International .....	12
2.	Les critères d'intervention de Solidarités International (programmes EHA) .....	14
3.	Populations et zones ciblées par les programmes EHA de Solidarités International.....	16
4.	Les programmes EHA .....	16
5.	Méthodologie d'intervention EHA chez Solidarités International .....	18
IV.	Référentiel sécurité alimentaire et moyens de subsistance .....	21
1.	Éléments de définition .....	22
2.	Objectifs des programmes de sécurité alimentaire/protection des moyens de subsistance chez Solidarités International .....	24
3.	Les critères d'intervention de Solidarités International (programmes sécurité alimentaire/protection des moyens de subsistance).....	25
4.	Les populations et les zones ciblées par les programmes de sécurité alimentaire/protection des moyens de subsistance de Solidarités International .....	27
5.	Programmes de sécurité alimentaire/protection des moyens de subsistance.....	28
6.	Méthodologie d'intervention en sécurité alimentaire et protection des moyens de subsistance chez Solidarités International.....	29
	ANNEXES.....	32

# I. Introduction



Le référentiel technique de l'association s'inscrit dans la continuité des **Statuts de l'Association** et de sa **Charte** afin de fournir un cadre de référence opérationnel plus complet aux équipes.

Ce document vise également à mettre en perspective nos principes d'intervention afin :

- D'améliorer la qualité de nos programmes.
- De formaliser un état des lieux de nos pratiques actuelles et proposer un cadre de discussion pour les faire évoluer et les adapter aux besoins changeant de l'humanitaire si besoin.

### → Domaine d'intervention

Le champ d'intervention de l'association est défini dans l'article 1 de la charte:

**« Solidarités International a vocation à apporter une aide humanitaire et à agir par des actions de solidarité, auprès de populations en danger du fait d'une oppression politique, ethnique, économique, de guerre ou de toute autre nature. »**

En complément des neuf articles de la charte, les équipes de Solidarités International auront le souci de s'assurer que les projets mis en œuvre sur le terrain soient cohérents avec les principes humanitaires fondamentaux tels qu'énoncés dans le Droit International Humanitaire<sup>1</sup>, le Consensus Européen sur l'Aide Humanitaire et le « Devoir de Protéger<sup>2</sup> » des Nations unies

### → Principes d'intervention

**Les principes d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance seront inhérents à toute action.**

Tous les projets mis en œuvre par l'association doivent respecter ces quatre principes :

- **Humanité** : mettre la personne humaine au centre de l'action pour sauver des vies et combattre la pauvreté.
- **Impartialité** : agir uniquement en fonction des besoins, et sans aucune discrimination.
- **Neutralité** : l'action humanitaire ne doit pas favoriser une partie engagée dans un conflit ou une dispute.
- **Indépendance** : les objectifs humanitaires ne sont en aucun cas liés à des objectifs politiques, économiques, militaires ou à d'autres objectifs qui sont ceux des acteurs locaux agissant dans les zones d'intervention.

Les objectifs de l'action humanitaire sont de sauver des vies, de combattre les souffrances, et de préserver la dignité des populations affectées par des crises d'origine humaine ou des catastrophes naturelles ; ainsi que de prévenir et de renforcer les capacités des populations à supporter de telles situations.

Pour Solidarités International, l'action humanitaire inclue l'approvisionnement en eau et en services d'assainissement, en nourriture, en abris et en autres produits vitaux pour assurer les moyens de subsistance de base des populations affectées. Les équipes de Solidarités International s'engagent à apporter une aide efficace et pertinente, adaptée au contexte et à la population aidée afin de

---

<sup>1</sup> En particulier les conventions de Genève et leurs protocoles additionnels (1977)

<sup>2</sup> Résolution 60/1 de l'Assemblée générale des Nations unies



garantir un maximum d'impact à l'action.

Chaque projet repose sur une analyse préliminaire complète de la situation (diagnostic) et du contexte. Le diagnostic peut être réduit en situation d'extrême urgence, mais il devra être complété une fois la situation stabilisée.

Ces principes impliquent de manière implicite une coordination avec tous les autres acteurs de l'aide humanitaire qui agissent dans les mêmes zones et/ou dans les mêmes domaines de compétences techniques. Cette coordination ne doit toutefois pas remettre en cause les principes d'indépendance et de neutralité.

Lorsque les conditions le permettent, les équipes de Solidarités International s'engagent à prendre en compte les leçons apprises au cours de la mise en œuvre de programmes en réalisant des évaluations. Les suivis de projet et les évaluations doivent garantir la pertinence de l'action, la capitalisation des expériences et ainsi la qualité des programmes.

Solidarités International prend toujours en compte le contexte sécuritaire dans sa stratégie d'action afin de garantir des conditions de sécurité satisfaisantes pour ses équipes.

Enfin, le principe de « Ne pas nuire » constitue une exigence minimum et sera systématiquement considéré par les équipes en priorité au regard des aspects humains mais aussi environnementaux.

#### **Trois domaines d'intervention**

- **Eau, hygiène et assainissement (EHA)**
- **Sécurité alimentaire et moyens de subsistance**
- **Réhabilitation**

Dans un premier temps, seuls les principes des deux premiers domaines d'intervention ont été développés dans ce document.

## II. Principes généraux communs



→ Contexte d'intervention

**OBJECTIFS DES INTERVENTIONS**

- **Sauver des vies**
- **Sauvegarder les moyens de subsistance et la sécurité économique**
- **Préserver la dignité des personnes et leur capacité de choix**

Les principes d'intervention de l'article 1 de la charte étant posés, Solidarités International intervient dans des **situations de crises aiguës** – conflits, déplacements de population, famines, épidémies, catastrophes naturelles, crise économique, discrimination active etc. - et **accompagne la sortie de crise** pour **aider les plus vulnérables** à franchir un cap difficile.

L'action de Solidarités International se situe soit pendant le pic de crise elle-même (intervention d'urgence), et/ou juste après (programme de réhabilitation et de relance).

Solidarités International a vocation à :

- (i) lutter contre les maladies hydriques (prévention et réponse) ;
- (ii) approvisionner en eau de bonne qualité et en quantité suffisante les personnes les plus vulnérables ;
- (iii) améliorer la sécurité alimentaire et garantir des moyens de subsistance aux populations les plus vulnérables.

Dans tous les cas, les programmes de Solidarités International visent à permettre aux bénéficiaires de **recouvrir le plus vite possible leur autonomie**.

De manière générale, les critères qui déclenchent une intervention de Solidarités International sont :

- La vie des populations et/ou leur santé sont menacées.
- Les autorités locales ne peuvent subvenir aux besoins vitaux de leurs populations et l'aide est insuffisante (zones exclues de l'aide et du développement).
- La crise affecte drastiquement la capacité de résilience des communautés au point que les conditions de vie ne sont pas décentes et menacent les moyens de subsistance des populations.

Ces dernières années, certains programmes d'urgence de Solidarités International ont peu à peu évolué vers des opérations à plus long-terme. L'objectif, au-delà de l'action d'urgence traditionnelle, est de **s'attaquer aux racines des différentes vulnérabilités identifiées**. Ces dernières doivent être ainsi comprises dans une approche beaucoup plus large qui intègre la prise en compte de tous les moyens de subsistance des populations (approche *livelihood*<sup>3</sup>) afin de mieux cerner les

<sup>3</sup> Pour P.H. Barret « Penser la sécurité alimentaire a progressivement évolué d'une première approche qui reposait sur la disponibilité – l'offre, vers une prise en compte de l'accès à l'alimentation au niveau individuel ou familial – la demande, et pour finalement aboutir à une troisième génération de conceptualisation qui prend en compte la sécurité alimentaire dans une approche plus globale de compréhension du comportement individuel face à l'incertitude, les irréversibilités et les autres contraintes liées au choix. ».

problématiques liées à la sécurité alimentaire et renforcer les capacités des populations à résister aux crises et aux catastrophes naturelles.

**Le concept de *livelihood* est lié aux moyens et manières de subsister.** La définition qui fait généralement référence en la matière est celle de Robert Chambers and Gordon Conway : « *les moyens de subsistance comprennent les compétences, les biens et les activités nécessaires pour vivre. Les moyens de subsistance sont durables lorsqu'ils permettent i/ de s'adapter à des situations de stress ou de chocs et de les surmonter, ii/ de renforcer les compétences et augmenter les biens, iii/ de transmettre aux générations futures des moyens de subsistance également durables, iv/ de fournir des opportunités pour la subsistance d'autres personnes, au niveau local ou à un niveau plus global, à court et à long termes* ».

Les moyens de subsistance sont liés aux personnes, à leurs ressources, et à ce qu'ils en font. Les ressources sont donc un élément important à prendre en compte (terre, travail, savoir-faire, intrants, bétail, semences...), mais elles doivent toujours être appréhendées en tenant compte des problématiques liées aux domaines politique, économique et au contexte socioculturel.

Pour évaluer une situation en termes de sécurité alimentaire, l'approche *livelihood* nécessite d'évaluer les risques menaçant les moyens de subsistance à plus long terme aussi bien que les risques à plus court terme liés à l'alimentation et mettant directement des personnes en danger de mort.

Solidarités International reconnaît que **les catastrophes naturelles aggravent les phénomènes de pauvreté et de faim en détruisant les cultures, les habitats, les stocks de nourriture et les infrastructures.** Les catastrophes naturelles renforcent la marginalisation des pauvres en dégradant leurs facteurs de production et en menaçant gravement les revenus de leurs activités. Prenant en compte ce contexte, Solidarités International s'engage énergiquement à renforcer ses actions pour réduire les risques liés aux catastrophes naturelles afin d'améliorer l'impact de ses programmes.



### CONCEPTS CLÉS

- **VULNÉRABILITÉ** : pour la FAO, le niveau de vulnérabilité d'un individu, d'un foyer ou d'un groupe de personnes, est déterminé par l'exposition à des facteurs de risque et la capacité à affronter des situations de crise et à les surmonter de manière durable.
- **DANGER/CHOC (HAZARD)** : événement menaçant, ou la probabilité d'occurrence d'un phénomène potentiellement nuisible dans une période de temps et un lieu donnés (Downing et al, 2001).
- **RISQUE** : les risques sont la combinaison de la probabilité ou de la fréquence d'occurrence d'un danger ou d'un choc et de l'ampleur de ses conséquences.

$$\Rightarrow RISK = Hazard \times Vulnerability$$

- **RÉSILIENCE** : c'est la capacité d'un individu ou d'un groupe de personnes à faire face à un choc et à recouvrer l'état antérieur à l'occurrence du choc.
- **RÉDUCTION DES RISQUES LIÉS AUX CATASTROPHES NATURELLES (DISASTER RISK REDUCTION - DRR)** : « Concept élaboré et pratiques mises en œuvre pour réduire les risques des populations face aux catastrophes naturelles, en s'efforçant d'identifier et d'analyser d'une manière systématique les causes des catastrophes, en réduisant l'exposition aux dangers, en diminuant la vulnérabilité des personnes et des biens, en encourageant un gestion saine des ressources naturelles et en améliorant la capacité des populations à affronter des événements nuisibles. » (UNISDR, 2009).

### III. Référentiel eau, hygiène et assainissement



Aujourd'hui, près d'un milliard de personnes n'ont pas accès à un système d'approvisionnement en eau potable et 2,5 milliards n'ont pas accès à un assainissement amélioré<sup>4</sup> (soit 40% de la population mondiale).

Ces dernières années, nous avons assisté à une prise de conscience des états pour reconnaître l'accès à l'eau comme un « droit » et pas seulement comme un « besoin vital ». Ce droit est implicitement reconnu comme un droit de l'Homme dans diverses déclarations et résolutions adoptées par les Nations Unies, mais c'est en 2002 que le Comité des Droits Economiques, Sociaux et Culturels adopte l'Observation Générale N°15 sur « Le droit à l'eau » et consacre officiellement le droit à l'eau comme un droit fondamental de l'homme. Ce droit est ainsi définit : «Le droit à l'eau garantit à chaque être humain de disposer pour son usage personnel et domestique d'une eau abordable et saine, en quantité suffisante, de qualité acceptable et accessible. Une quantité suffisante d'eau pure est indispensable pour prévenir tout décès par déshydratation, pour réduire tout risque de maladies d'origine hydrique et pour la consommation, la cuisine, l'hygiène personnelle et domestique ».

En 2000, les États membres des Nations Unies ont approuvé la Déclaration du Millénaire pour le Développement (amendée en 2002 pour ajouter la cible de l'assainissement lors du Programme de mise en œuvre de Johannesburg). La communauté internationale a ainsi adopté l'Objectif 7 qui consiste notamment à « Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre et à des services d'assainissement de base » (Cible 10).

En 2008, à mi-parcours de l'échéance de 2015, nous savons d'ores et déjà que certains de ces objectifs du millénaire ne seront pas atteints, notamment les objectifs en matière d'assainissement. De nombreux pays ont pris du retard, principalement en Afrique subsaharienne, en raison du manque de capacité, de moyen (ou des choix ?) des responsables politiques à mettre en place des plans d'action pour répondre aux besoins (et au droit ?) de leur population en termes d'accès à l'eau et à un environnement salubre.

Cette incapacité des gouvernements à répondre aux besoins de leur population peut être liée à des conflits armés, des crises ou encore à des catastrophes naturelles. En effet, le changement climatique génère une augmentation de la fréquence et de la violence des désastres naturels. Face à cette situation, Solidarités International renforce ses opérations de préparation aux catastrophes naturelles récurrentes, notamment sur le continent asiatique.

Le manque d'infrastructures d'eau et d'assainissement a de graves conséquences sur la santé des populations, en particulier sur celle des enfants. Les maladies engendrées par la consommation d'eau insalubre et de mauvaises conditions d'hygiène et d'assainissement (incluant les maladies vectorielles), constituent la première cause de mortalité au monde. On estime que 8 millions<sup>5</sup> de personnes meurent chaque année de maladies liées à l'eau (diarrhée, fièvre typhoïde, vers intestinaux, choléra, dengue, paludisme, dysenterie, schistosomiase...). C'est ainsi que chaque jour, des milliers d'enfants meurent de maladies diarrhéiques et des milliers d'autres du paludisme.

---

<sup>4</sup> Source : Rapport 2008 - Objectifs du Millénaire pour le développement - Édité par le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAES) – Août 2008

<sup>5</sup> Source : CAMDESSUS Michel, *L'eau*, Editions Robert Laffont, 2004

L'action de Solidarités International s'inscrit dans ces situations humanitaires, de ruptures ou de crises lentes, afin de réduire l'incidence des maladies d'origine hydrique et de prévenir des risques d'épidémie au sein des populations les plus vulnérables et les plus exposées aux risques sanitaires.

Pour cela, Solidarités International met en place des programmes visant à améliorer l'accès à l'eau, à l'assainissement, à promouvoir les pratiques hygiéniques et à accompagner les communautés dans la prise en charge des infrastructures et la pérennisation des actions de sensibilisation.

Outre l'impact sur la santé publique, l'accès aux services de base que sont l'eau et l'assainissement est essentiel au respect de la dignité humaine et contribue à améliorer les conditions de vie des populations affectées dans bien des domaines. Il favorise notamment l'accès à l'éducation et le développement économique minimal des ménages, augmentant ainsi leur capacité de résilience.

Enfin, témoin des situations difficiles dans lesquelles elle s'engage, Solidarités International s'efforce d'informer et si nécessaire d'alerter l'opinion publique<sup>6</sup>. L'association s'efforce plus particulièrement de porter le message du problème de l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène.

## **1. Objectifs des programmes EHA de Solidarités International**

### → Objectif principal

L'objectif principal des programmes Eau, Hygiène et Assainissement (EHA) de Solidarités International est de réduire l'incidence et la mortalité due aux maladies d'origine hydrique en facilitant l'accès durable à l'eau potable et à un environnement salubre des populations se trouvant dans une situation de crise humanitaire aiguë, avec un impact à court (urgence), moyen (reconstruction) ou long terme (développement), selon les contextes.

### → Objectifs spécifiques

- **Objectif 1: Réduire les risques sanitaires en couvrant les besoins vitaux des populations dont la vie est menacée.**

Sur le court terme, Solidarités International met en place des interventions visant à prévenir ou à juguler les épidémies d'origine hydrique. Suite à une catastrophe naturelle ou un déplacement de population, le manque d'eau potable et les conditions sanitaires précaires, parfois aggravées par la surpopulation, génèrent des risques importants pour la santé et donc la survie des populations affectées. Afin de réduire au maximum ce risque ou de répondre à une flambée épidémique, Solidarités International met en place des programmes d'approvisionnement en eau, d'assainissement de l'environnement (gestion des excréta, des déchets et lutte contre les vecteurs) et sensibilise les populations sur l'importance d'appliquer les règles d'hygiène élémentaires.

Solidarités International porte une attention particulière à la protection des femmes dont la vulnérabilité est accrue dans ces contextes d'urgence, notamment lors de la mise en place d'infrastructures sanitaires. Rappelons que dans les pays en développement, un tiers des cas de viols se déroulent dans un contexte lié à l'eau (source : OMS).

---

<sup>6</sup> Article 8 de la charte de Solidarités



Sur le moyen terme, Solidarités International propose des interventions visant à réduire l'incidence des maladies liées à l'eau dans les zones où leur prévalence est anormalement élevée en raison d'un manque d'infrastructure de base et d'un environnement insalubre.

Nos programmes visent à réduire les taux de mortalité et en particulier, le taux de mortalité infanto-juvénile.

- **Objectif 2: Augmenter la capacité de résilience des populations défavorisées vis-à-vis des risques sanitaires.**

Après un choc, les populations affectées ne peuvent parfois pas recouvrer leur niveau d'accès aux services vitaux antérieurs sans une assistance extérieure. Une aide à la construction ou à la réhabilitation des infrastructures de base peut alors être apportée par Solidarités International de façon ponctuelle si les causes sont uniquement conjoncturelles. Cependant, dans certains de nos contextes d'intervention, la vulnérabilité des communautés est accrue par des facteurs structurels. Parallèlement aux activités d'accès à l'eau et à l'assainissement, l'action de Solidarités International doit alors permettre de renforcer la capacité des communautés bénéficiaires à faire face aux chocs futurs et à regagner un certain niveau d'autosuffisance. Ces actions peuvent parfois être entreprises à travers un support aux autorités nationales ou locales.

Dès qu'une réponse de première urgence a été apportée, les bénéficiaires, directs et indirects, doivent être impliqués dans la conception et la mise en place des projets, afin de garantir leur pertinence et leur pérennité. Ce degré d'implication varie en fonction du contexte et il est adapté à chaque situation. On veillera à impliquer en particulier les femmes. Dans des contextes de transition (dont l'impact s'inscrit dans le moyen et long terme), les programmes de Solidarités International prennent en compte la problématique de la gestion future de la ressource en eau et des infrastructures d'eau et d'assainissement par les acteurs locaux, afin de favoriser leur pérennisation et leur développement.

De même, pour un meilleur impact sur la réduction des risques de propagation des maladies, nos programmes prévoient de promouvoir le changement des habitudes (des pratiques) des ménages en matière d'hygiène afin qu'ils se protègent plus efficacement contre les vecteurs et les maladies liées à l'eau. Enfin, Solidarités International met en place des programmes de prévention des risques dans les zones affectées de façon récurrente par des catastrophes naturelles pour réduire leur impact sur les populations (DRR).

A travers une lecture dynamique de la problématique humanitaire et une compréhension des populations bénéficiaires, Solidarités International souhaite avoir une approche intégrée EHA et mettre en place des projets dimensionnés au plus près des besoins des individus. Dès que les conditions la rendent possible et qu'une réponse aux besoins urgents a été apportée, nous poursuivons notre action par des projets à plus long terme visant à accompagner les communautés bénéficiaires jusqu'à l'autonomie. Dans les phases de reconstruction, l'action de Solidarités International établit ainsi un premier lien avec l'aide au développement qui sera apportée par d'autres acteurs.

▪ **Objectif 3: Améliorer les conditions de vie des populations les plus pauvres.**

Au-delà des répercussions sur la santé publique, le manque d'accès à des infrastructures d'eau et d'assainissement a un impact sur divers secteurs, en particulier sur la sécurité alimentaire et économique des ménages et sur l'éducation des enfants. Les maladies liées à l'eau ont un réel coût sur l'économie des ménages, en particulier sur celle des ménages les plus démunis : frais liés aux soins médicaux, à la diminution de productivité des travailleurs affectés et au temps consacré à la corvée d'eau (qui pourrait être utilisé à des activités génératrices de revenu). De même, le développement des économies familiales, c'est-à-dire leurs moyens de subsistance (livelihood), est étroitement lié aux conditions d'accès à l'eau. Les rendements des activités agricoles ou d'élevage par exemple, dépendent en partie de la disponibilité en eau. Sachant que 70% des personnes sur terre vivant dans l'extrême pauvreté sont des femmes et des filles, l'action de Solidarités International cible prioritairement ces populations particulièrement vulnérables.

Parallèlement, nombre d'enfants, en particulier des filles, ne sont pas scolarisés car ils doivent assumer la corvée d'eau ou parce que leur école manque d'installations sanitaires. De manière globale, l'accès à l'eau et à l'assainissement contribue à améliorer les conditions de vie des populations. Il est indispensable à leur aptitude à vivre avec un minimum de dignité humaine et au développement durable social et économique.

Ainsi, l'action de Solidarités International contribue à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

## **2. Les critères d'intervention de Solidarités International (programmes EHA)**

### → Critères spécifiques

- Le taux de mortalité causé par les maladies d'origine hydrique est anormalement élevé (par rapport aux standards/normes internationaux, taux nationaux...).
- Le taux d'incidence des maladies d'origine hydrique ou l'occurrence des épidémies est anormalement élevé (par rapport aux taux nationaux, régionaux...).
- La quantité d'eau disponible n'est pas suffisante pour assurer la couverture des besoins vitaux.
- La qualité de l'eau consommée par les populations nuit à leur santé.
- Les conditions d'accessibilité<sup>7</sup> à l'eau sont telles que la santé des populations est affectée.
- L'insalubrité de l'environnement (l'hygiène du milieu) augmente les risques de pollution de la ressource, de développement des vecteurs et de transmission des maladies liées à l'environnement.
- Le manque de connaissance, d'aptitude et les mauvaises pratiques d'hygiène augmentent les risques de transmission des maladies d'origine hydrique.

<sup>7</sup> La notion d'« accessibilité » fait ici référence à une distance au point d'eau et un temps d'attente acceptable, un prix abordable et un accès sécurisé.

- L'accès aux services d'eau et d'assainissement est non pérenne en raison du manque d'aptitude des acteurs locaux à les entretenir ou à prévenir des risques environnementaux et réduire leur impact.
- Les conditions d'accès à l'eau, l'hygiène et l'assainissement sont telles qu'elles ne permettent ni de garantir des conditions de vie dans la dignité, ni le développement d'une économie familiale minimale (livelihood).

→ Indicateurs EHA

<b>Indicateur lié à l'objectif spécifique</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le taux d'incidence des maladies liées à l'eau est réduit de X% au sein des populations cibles d'ici la fin du projet.</li> </ul>
<b>Indicateurs liés à l'approvisionnement en eau</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le taux d'accès à l'eau potable au sein de la population cible passe de X% à 100% d'ici la fin du projet (max X personnes par point d'eau - distance point d'eau/habitation &lt; 500 m).</li> <li>• En fin de projet, la quantité d'eau disponible parmi la population cible passe de X à X litres/jours/personne.</li> <li>• 90% des ouvrages aménagés fournissent une eau de qualité respectant la valeur guide de l'OMS (0 coliforme fécaux pour 100ml - turbidité &lt; 5 NTU)</li> <li>• En fin de projet, le temps moyen d'attente au point d'eau passe de X à 15 mn</li> <li>• En fin de projet, 90% des points d'eau aménagés sont nettoyés quotidiennement par les communautés bénéficiaires.</li> </ul>
<b>Indicateurs liés à l'assainissement</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• D'ici la fin du projet, 100% des bénéficiaires (des écoles, des marchés, des centres de santé ciblés etc.) utilisent de façon hygiénique les infrastructures mises en place dans les lieux publics.</li> <li>• Le taux d'accès à un assainissement hygiénique au sein de la population cible passe de X% à Y% d'ici la fin du projet (max Z personnes par latrines)</li> <li>• En fin de projet, 90% des infrastructures d'assainissement mises en place sont nettoyées quotidiennement par les communautés bénéficiaires</li> </ul>
<b>Indicateurs liés à la promotion à l'hygiène<sup>8</sup></b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• D'ici la fin du projet, la proportion des femmes des localités bénéficiaires se lavant les mains <i>avant de cuisiner</i>, passe de X à Y %.</li> <li>• D'ici la fin du projet, la proportion des élèves des écoles bénéficiaires se lavant les mains <i>avant de manger</i>, passe de X à Y %.</li> <li>• D'ici la fin du projet, la proportion des bénéficiaires qui <i>stockent</i> l'eau dans des récipients propres et clos, passe de X à Y%.</li> </ul>
<b>Indicateurs liés à la gestion sociale de l'eau</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• En fin de projet, 90% des communautés ciblées reçoivent mensuellement des sessions de sensibilisation à l'hygiène organisées par les acteurs locaux formés.</li> <li>• En fin de projet, 90% des ouvrages mis en place sont entretenus quotidiennement par les acteurs impliqués dans l'EHA.</li> </ul>

<sup>8</sup> Les Indicateurs liés à la promotion à l'hygiène sont donnés à titre d'exemple. Les indicateurs clés retenus pour le suivi des résultats d'un projet sont choisis en fonction des comportements identifiés comme étant les plus à risques au moment de la conception de chaque projet.

### **3. Populations et zones ciblées par les programmes EHA de Solidarités International**

Les programmes EHA de Solidarités International ciblent les populations les plus vulnérables au risque sanitaire hydrique dans des situations humanitaires de crise aiguës. Afin de s'assurer d'une intégration maximale des groupes vulnérables, l'ensemble des individus de la zone ciblée est pris en considération lors d'une intervention. Les communautés d'accueil, tout autant que les populations déplacées, peuvent notamment bénéficier de nos projets. Toutefois, nous portons une attention particulière aux femmes (généralement en charge de la gestion de l'eau et de l'hygiène au niveau du foyer), aux enfants de moins de 5 ans (les plus exposés aux maladies d'origine hydrique) et aux autres individus ou groupes d'individus, présentant des vulnérabilités particulières qui aggravent le problème (personnes handicapées, âgées, veuves, vivant dans l'extrême pauvreté, victimes de discrimination, marginalisées ...)

Nos programmes ciblent également directement ou indirectement, les acteurs impliqués dans la gestion de l'EHA et parfois de la santé publique :

- Populations pour lesquelles la crise a directement affecté les infrastructures de base (destruction ou pollution des ressources en eau).
- Populations déplacées suite à une crise : réfugiés, retournés et déplacés internes (camps, sites, zones de retour...).
- Populations victimes ou exposées aux risques environnementaux (sécheresse, inondation, séisme, ouragan, tsunami...).
- Populations démunies des zones rurales exclues de l'aide et des efforts du développement (zones souvent isolées, difficiles d'accès et avec des taux de couverture très inférieurs aux moyennes des zones urbaines).
- Populations démunies des zones urbaines/périurbaines où la situation de crise chronique engendre des conditions de vie insalubres et des risques sanitaires élevés (souvent aggravés par la pauvreté et la densité de population comme dans les bidonvilles par exemple).

### **4. Les programmes EHA**

Dans des contextes d'extrême urgence, l'action de Solidarités International consiste à apporter une réponse dans les plus brefs délais aux besoins des populations affectées à travers des projets de traitement et distribution d'eau, de distribution d'articles d'hygiène de première nécessité et de construction d'infrastructures temporaires d'hygiène et d'assainissement.

Dans un second temps, nous mettons en place des projets visant à répondre durablement aux besoins des populations sur le long terme. Afin d'atteindre cet objectif, Solidarités International met en place des infrastructures durables d'accès à l'eau et à l'assainissement mais ceci n'est pas suffisant et il est nécessaire de renforcer les capacités de résilience des populations pour assurer la pérennité, voire le développement, des actions mises en place. A travers des opérations de promotion à l'hygiène et de renforcement des capacités locales, Solidarités International accompagne le changement de comportements, souvent à risques, liés à l'hygiène et les acteurs locaux dans la prise en charge des infrastructures. Dans la mesure du possible, nous mettons en



œuvre des projets intégrés en eau, hygiène et assainissement car il est reconnu que l'impact sur la santé est d'autant plus important lorsque nous agissons simultanément sur ces trois secteurs. Lorsque le besoin s'en fait sentir, Solidarités International est amené à mettre en œuvre des actions alliant accès aux infrastructures de base et sécurité alimentaire.

En zones rurales, nous nous attachons à protéger la ressource en eau et à atténuer les disparités vis-à-vis des zones urbaines. En zone urbaine, nous nous attachons à développer les infrastructures afin de répondre à la croissance démographique des villes. Dans tous les cas, nos interventions sont adaptées au contexte, dimensionnées au plus près des besoins et centrées sur les populations. Dans un souci de pragmatisme et d'efficacité, nous privilégions une approche qui s'appuie sur les capacités, les structures et les infrastructures existantes avant d'envisager la mise en place de nouvelles structures ou constructions.

**Tableau des interventions EHA "types" de Solidarités International (liste non exhaustive) :**

	Eau	Hygiène	Assainissement de l'environnement	Renforcement des capacités locales
En urgence	Traitement et distribution d'eau par camion citerne Points de chloration	Distribution de kits hygiène (savons, moustiquaires, bidons...) Sensibilisation de masse à l'hygiène (hygiène élémentaire) Douches temporaires Lave-mains temporaires	Tranchées/ champs de défécation Latrines temporaires Fosses à déchet	Formation de chlorateurs Formation de « relais communautaires » (agents de santé...)
En phase de reconstruction / appui à plus long terme	Aménagement de source Construction/ réhabilitation de puits/ Forage Réhabilitation/ extension de réseaux gravitaires Stations de traitement Collecte d'eau de pluie Construction/ réhabilitation de canaux d'irrigation Puits pastoraux	Campagne de promotion à l'hygiène (hygiène corporelle, hygiène de l'eau, de l'environnement et de l'alimentation) Infrastructures d'hygiène (aires de lavage, lave-mains...)	Construction/ réhabilitation de latrines familiales et publiques durables Vidange de latrines Aires de compostage Drainage des eaux pluviales Points de collecte des déchets Gestion des déchets médicaux (Incinérateurs / fosse à déchets tranchants)	Création / redynamisation de comité EHA Formation des acteurs clés de promotion à l'hygiène (professeurs, agents de santé...) Appui institutionnel aux acteurs/autorités en charge de la gestion de l'eau et de l'assainissement.

## **5. Méthodologie d'intervention EHA chez Solidarités International**

La mise en place d'un projet EHA passe par différentes phases : le diagnostic des besoins, la conception de la proposition d'opération, la mise en place et suivi/monitoring du projet et l'évaluation des résultats de l'action.

### → Diagnostic

Le diagnostic est mené suite aux décisions stratégiques (globales et régionales) de Solidarités International ; décisions prises en fonction des besoins identifiés. A l'issue du diagnostic, la décision finale d'intervenir ou non sera validée par le siège de l'association. Cette étape a pour objectif d'identifier les problèmes affectant la population et de définir les réponses les plus adaptées en matière d'intervention. Il s'agit donc de récolter les informations relatives au contexte (situation ante crise et situation actuelle, réglementation locale liée à l'EHA, vulnérabilités...), aux populations (contraintes socio économiques, culturelles, habitudes, attentes, besoins, capacités locales...) et à l'environnement (ressources en eau, géologie, sources de pollution...) de la zone évaluée. La participation des populations ciblées, ainsi que des différentes parties prenantes à l'évaluation des besoins est indispensable (autorités locales, ONG agissant sur la zone, agents des secteurs de la santé et de l'éducation, entités impliquées dans la gestion de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement...). Les outils de la Tool Box élaborée par Solidarité International doivent être utilisés lors de cette phase de diagnostic.

### → Conception du projet

A partir du diagnostic, Solidarités International va concevoir une proposition d'opération ayant pour but de répondre au mieux aux besoins des populations. Il s'agit donc de proposer des solutions, techniques et sociales à apporter qui sont à la fois pragmatiques, pertinentes et adaptées au contexte. Dans la mesure du possible, la participation directe des parties prenantes à la conception du projet (et à sa mise en œuvre) est sollicitée par Solidarités International. En effet, celle-ci est garante de la pertinence et de l'appropriation, c'est-à-dire de la durabilité, des actions implémentées.

En situation d'urgence, l'implication des parties prenantes peut être de l'ordre de l'information. Mais au fur et à mesure de l'évolution de la crise, cette participation doit permettre aux communautés de tendre vers l'autonomisation. Solidarités International peut notamment, lorsque la situation le permet, monter des projets en partenariat avec les acteurs locaux qui seront en charge de la gestion future des infrastructures.

Dès le stade de la conception et lorsque le contexte le permet, Solidarités International essaie d'évaluer les coûts de fonctionnement et d'entretien des diverses options techniques envisageables afin de mesurer la capacité des populations à pérenniser le projet. Dans cette optique, Solidarités International peut mener des études de faisabilité afin d'évaluer la viabilité des technologies envisagées. Parallèlement, une réflexion avec les communautés bénéficiaires est entamée quant au mode de gestion des infrastructures à mettre en place. Celui-ci doit permettre à l'ensemble de la population, y compris les plus démunis, d'accéder à un minimum d'eau potable (standards minimum à définir en fonction du contexte), à travers un système solidaire de prise en charge du coût.

Pour cela, Solidarités International cherche tout d'abord des solutions qui s'appuient sur l'existant. Toutefois, nous portons une attention particulière aux innovations, qu'elles soient technologiques ou en matière de Gestion Sociale de l'Eau (GSE) et de sensibilisation à l'hygiène. Aussi, les actions proposées doivent être en accord avec les politiques et planifications nationales de l'eau et de l'assainissement dans lesquelles s'intègrent nos projets pilotes. Après avoir déterminé les activités qui permettront d'atteindre les objectifs et les résultats attendus par le projet, Solidarités International évalue les risques qui pourraient nuire au bon déroulement de l'opération. Une fois ces risques identifiés, nous cherchons les moyens de les éviter ou de les atténuer. Dans tous les cas, notre action ne doit pas empirer la situation et doit contribuer à un environnement propice au respect et à la protection de la personne.

Dès l'initiation de la réponse, Solidarités International prévoit une stratégie de sortie de la zone. Lorsque nous apportons une réponse d'urgence, des solutions plus durables doivent être mise en place dans les mois qui suivent le début de l'intervention (par Solidarités International ou par d'autres acteurs). A moyen-terme, Solidarités International se fixe des objectifs en matière de couverture des besoins au-delà desquels la zone ne sera plus une priorité d'intervention. Solidarités International établit ensuite le budget nécessaire à la mise en œuvre de l'opération en cherchant à optimiser les ressources disponibles (moyens humains, techniques, logistiques et administratifs).

#### → Mise en œuvre et suivi/monitoring du projet

Dès le lancement du projet, le responsable de programme et le chef de mission sont les garants du respect de nos engagements vis-à-vis de la population, du bailleur et du siège. C'est l'ensemble de l'équipe sur place qui permet la mise en œuvre technique, administrative et logistique du programme. Un lien fort est entretenu avec les partenaires et acteurs locaux du projet durant toute sa durée. Tout au long du projet, les équipes effectuent un suivi des indicateurs d'activités, de résultats et de suivi du contexte, qui ont été définis au moment de sa conception. Ce suivi nous permet non seulement d'évaluer les progrès réalisés, mais également de proposer des solutions alternatives en cas de besoin.

Le suivi peut être divisé en trois sous-parties ayant des objectifs différents :

**Le suivi des activités** permet de s'assurer que les activités sont mises en place de façon efficace et efficiente, dans le respect du budget et du calendrier prévu.

**Le suivi des résultats** permet de s'assurer que les objectifs fixés au départ restent pertinents afin d'être en mesure de recentrer, adapter ou améliorer un ou plusieurs volets du projet si le besoin s'en fait ressentir. On s'attache également à évaluer la qualité des choix techniques proposés. Le suivi des résultats permet enfin d'identifier les impacts négatifs potentiels. Le suivi des résultats se fait, à minima, grâce aux indicateurs formulés dans le cadre logique et au besoin en rajoutant d'autres indicateurs internes. Ainsi, il est particulièrement important que les indicateurs restent simples, clairs et peu nombreux (**3 résultats par cadre logique et trois indicateurs par résultat au maximum !**).

**Le suivi du contexte de la zone d'intervention** : pendant la mise en place d'un programme, le contexte évolue. De la même façon, les besoins des populations, les risques et les opportunités changent. Le suivi du contexte permet d'anticiper les changements majeurs du contexte qui

pourraient remettre en cause la pertinence du programme et d'y répondre en modifiant le programme en cours ou en proposant des actions supplémentaires

D'une manière générale, **un bon suivi doit amener à prendre des décisions** qui vont modifier la mise en œuvre du projet. Il est donc très important d'être vigilant sur la phase de conception du suivi et de porter une attention toute particulière à la pertinence des indicateurs de suivi.

### → Évaluation

Après intervention, et si possible pendant la mise en œuvre ou à la fin du projet, il est important de procéder à l'évaluation du projet. Cette évaluation permet de juger de la qualité des projets mis en place par Solidarités International et de tirer les leçons de l'expérience afin d'améliorer la conception et la mise en œuvre des prochains programmes. L'évaluation de projet, suivant les cas, peut être faite par une personne de Solidarités International ou par un consultant externe. Le coût d'une évaluation étant élevé, il est important que les dépenses liées à la mission d'évaluation soient systématiquement prises en compte dans le budget du projet et que cette mission soit bien préparée. Pour toutes les missions d'évaluation, des termes de références (modèle de Solidarités International) doivent être rédigés. Suite à l'évaluation, le coordinateur EHA/programme ou le chef de mission ont la responsabilité de s'assurer que les recommandations (une fois validées par la mission et le desk) sont mises en place.

La capitalisation des expériences passées, notamment avec les recommandations formulées lors des travaux d'évaluation, permet d'améliorer la qualité de nos programmes. C'est pourquoi, lorsque la situation s'y prête, Solidarités International effectue un suivi des projets sur les mois, voire les années, qui suivent l'opération.



## IV. Référentiel sécurité alimentaire et moyens de subsistance



Le droit de se nourrir (ou droit à l'alimentation) vise à assurer à tous la capacité de se nourrir par soi-même et dans la dignité. Il s'agit d'un droit fondamental de l'homme et doit permettre à tout être humain de vivre dans la dignité, sans connaître la faim, l'insécurité alimentaire ou la malnutrition. Le droit de se nourrir est protégé par le droit humanitaire international et le droit constitutionnel de certains pays. Il est également reconnu dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et dans d'autres textes législatifs de référence (voir Annexe II).

Les objectifs du millénaire pour le développement visent à diviser par deux le nombre de personnes affectées par la faim entre 1990 et 2015. Aujourd'hui pourtant, jamais le nombre de personnes souffrant de la faim n'a été aussi important. Avec une augmentation de 105 millions de personnes en 2009, on estime à plus d'un milliard le nombre de personnes mal nourries sur terre, c'est-à-dire presque un sixième de l'humanité. En outre, près de 6 millions d'enfants meurent chaque année des conséquences de cette faim<sup>9</sup>.

La hausse du prix des denrées alimentaires enregistrée depuis 2007 touche de plein fouet les plus pauvres des zones urbaines et rurales. Aujourd'hui plus de la moitié de l'humanité vit dans les milieux urbanisés et les chiffres ne cessent d'augmenter, faisant des habitants des villes une population particulièrement vulnérable à la faim. Solidarités International met déjà en œuvre des projets d'agriculture urbaine pour répondre à ces besoins et souhaite développer ses activités dans ce domaine au cours des prochaines années.

En outre, les catastrophes naturelles aggravent la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire en détruisant l'habitat, les infrastructures et les facteurs de production. Ces nouveaux enjeux relatifs à la réduction des risques liés aux catastrophes naturelles sont également pris en compte dans la stratégie de Solidarités International pour lutter contre l'insécurité alimentaire.

## **1. Éléments de définition**

Pour Solidarités International, la sécurité alimentaire est assurée « [...] ***lorsque toutes les personnes, notamment les plus vulnérables et les moins résilients ont, à tout moment, un accès sécurisé à une nourriture suffisante en quantité et en qualité qui satisfait leurs besoins nutritionnels, leurs régimes alimentaires et conforme à la culture et aux goûts locaux, leur permettant de mener une vie active et saine dans le respect de la dignité humaine.*** »

Il y a différents niveaux d'analyse de la sécurité alimentaire. **Les programmes de SA de Solidarités International sont destinés à l'amélioration de la sécurité alimentaire des ménages et se concentrent sur le soutien des modes de subsistance des ménages les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire.** Cependant, pour ce faire, la sécurité alimentaire aux échelles plus macro est à prendre en compte

Cette définition se fonde sur **trois concepts fondamentaux** qui sont chacun essentiels pour atteindre la sécurité alimentaire et qui sont au cœur de l'analyse de la sécurité alimentaire chez Solidarités International : **la disponibilité, l'accès et l'utilisation/consommation.** Seule une compréhension des causes de la sécurité alimentaire (selon ces trois « piliers ») permet de définir des programmes de bonne qualité.

---

<sup>9</sup> FAO, décembre 2008

→ **Disponibilité** : se réfère au stock total de nourriture de bonne qualité disponible localement pour une population, un ménage ou un individu pendant une période donnée. La disponibilité peut être restreinte par des facteurs limitant le niveau de production. Ces facteurs peuvent être :

- Conjoncturels (sécheresse, inondation, attaques d'insectes, épidémies, insécurité, embargo).
- Structurels (enclavement qui entraîne des contraintes d'accès aux intrants).

→ **Accès** : se réfère à la capacité d'un ménage à se procurer une nourriture saine en quantité et en qualité suffisante pour satisfaire les besoins nutritionnels (en quantité et qualité) de tous les membres du ménage. Les facteurs influençant l'accès à la nourriture peuvent être d'ordre :

- Economiques (prix des denrées alimentaire, revenus, opportunités d'emploi, accès aux crédits etc.).
- Sociaux et politiques (discrimination, enclavement, insécurité).
- Productifs (accès à la terre, accès aux semences, distance des lieux de marchés).

→ **L'utilisation/consommation** : se réfère à la manière dont la nourriture est utilisée/consommée par le consommateur. Cela comprend la distribution de la nourriture au sein d'un ménage, sa préparation et son absorption/utilisation physiologique. Les facteurs déterminants sont d'ordre :

- Physiologique (assimilation adéquate des aliments par le corps).
- Hygiénique (qualité de l'eau et conditions sanitaires, accès aux services de santé primaire).
- Educatif (conditions de stockage/conservation de la nourriture et connaissances élémentaires en nutrition).

Il est évident que selon que l'insécurité alimentaire soit due à un manque de disponibilité alimentaire, d'accès ou d'utilisation, les résultats attendus et les activités mises en place pour y parvenir ne seront pas les mêmes.

Améliorer la sécurité alimentaire et protéger/renforcer les moyens de subsistance sont les objectifs principaux de Solidarités International. Utiliser l'approche *livelihood* permet de mieux cerner les problématiques liées à la sécurité alimentaire et renforcer les capacités des populations à résister aux crises et aux catastrophes naturelles.

**Le concept de *livelihood* est lié aux moyens et manières de subsister.** La définition qui fait généralement référence en la matière est celle de Robert Chambers and Gordon Conway : « *les moyens de subsistance comprennent les compétences, les biens et les activités nécessaires pour vivre. Les moyens de subsistance sont durables lorsqu'ils permettent i/ de s'adapter à des situations de stress ou de chocs et de les surmonter, ii/ de renforcer les compétences et augmenter les biens, iii/ de transmettre aux générations futures des moyens de subsistance également durables, iv/ de fournir des opportunités pour la subsistance d'autres personnes, au niveau local ou plus global, à court et à long termes* ».

Les moyens de subsistance sont liés aux personnes, à leurs ressources, et à ce qu'ils en font. Les ressources sont donc un élément important à prendre en compte (terre, travail, savoir-faire, intrants, bétail, semences...), mais elles doivent toujours être appréhendées en tenant compte des problématiques liées aux domaines politique, économique et au contexte socioculturel.



Pour évaluer une situation en termes de sécurité alimentaire, l'approche *livelihood* nécessite d'évaluer les risques menaçant les moyens de subsistance à plus long terme aussi bien que les risques à plus court terme liés à l'alimentation et mettant directement des personnes en danger de mort.

## **2. Objectifs des programmes de sécurité alimentaire/protection des moyens de subsistance chez Solidarités International**

### → **Objectif principal**

L'objectif principal des programmes de sécurité alimentaire de Solidarités International est de **sauver des vies, de soulager les souffrances humaines et de rétablir la sécurité alimentaire en agissant à différents niveaux tout en aidant à maintenir la dignité des personnes en visant à leur restituer la capacité de choix de leurs modes de subsistance.**

Les programmes de sécurité alimentaire visent à soutenir les populations afin de leur permettre de recouvrer un niveau de sécurité alimentaire au moins équivalent à celui qu'ils avaient avant la crise et de s'assurer de l'existence des conditions nécessaires pour son maintien et son amélioration.

### → **Objectifs spécifiques :**

- **Objectif 1 : Sauver les vies des populations affectées par une crise.**

En leur donnant accès à une nourriture en qualité et en quantité suffisante et en leur fournissant les conditions nécessaires pour être en mesure d'assimiler et tirer profit de cette nourriture (notamment par un accès à l'eau potable).

- **Objectif 2 : Réduire et/ou prévenir les impacts négatifs d'une crise en renforçant les capacités de résilience des plus vulnérables.**

Pendant ou après un choc, les populations affectées ne peuvent parfois pas recouvrer leur niveau d'accès antérieurs à la nourriture (déplacements des populations, pertes des facteurs de production, destruction des stocks alimentaires ou des stocks semenciers, perte du bétail...). Un appui à la relance des modes de subsistance peut alors être apporté par Solidarités International.

Dans la plupart des cas, la vulnérabilité des communautés est accrue par des facteurs structurels. Dans ce cas, les programmes de Solidarités International doivent permettre de renforcer la capacité des communautés à faire face aux chocs éventuels.

Autant que possible, les communautés doivent être impliquées dans la conception et la mise en place des projets, afin de garantir leur qualité. Ce degré d'implication varie en fonction du contexte et des moyens à disposition.

Les programmes de Solidarités International doivent tout mettre en œuvre pour que les impacts négatifs soient anticipés, restreints ou évités.

### **3. Les critères d'intervention de Solidarités International (programmes sécurité alimentaire/protection des moyens de subsistance)**

Les activités à mettre en œuvre et les résultats escomptés dépendent toujours du contexte de l'action. Les indicateurs de vulnérabilité à l'insécurité alimentaire et les activités ne seront donc pas les mêmes si l'on est dans un contexte d'indisponibilité, d'accès difficile ou de mauvaise utilisation de l'alimentation.

Mis à part le nombre de kcal/jour et certains indicateurs liés à la diversification alimentaire, il n'existe pas d'indicateurs universels standards pour évaluer le niveau d'insécurité alimentaire. Des outils ont toutefois été élaborés (voir la Tool Box) pour guider cette évaluation et formuler quelques recommandations. Les données concernant la sécurité alimentaire qui sont collectées ne doivent pas être comparées à certaines références universelles (comme cela peut être le cas pour des données liées à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement et l'hygiène), mais doivent être comparées à des données témoin tout à fait spécifique au contexte local et qui refléteront une situation « normale » par rapport au contexte de crise.

#### → Critères d'intervention

- Taux élevés de malnutrition ou en forte augmentation.
- La faible disponibilité et/ou le manque d'accès et/ou une consommation/utilisation inappropriée des aliments met en péril la sécurité alimentaire des ménages.
- Une décapitalisation massive menace la sécurité alimentaire à court ou moyen terme.
- Les stratégies d'adaptation mises en place par les ménages ne leur permettent pas d'assurer durablement leur sécurité alimentaire.

**Les activités à mettre en œuvre dépendent des critères d'intervention suivants :**

<b>Activités</b>	<b>Critères d'intervention / contexte</b>
Distribution alimentaire directe	La population est coupée de toutes sources d'alimentation. Problèmes de disponibilité de la nourriture.
Nourriture contre travail ( <i>Food for Work</i> )	Problèmes d'accès et de disponibilité alimentaire. Infrastructures détruites. L'insécurité empêche les populations de s'approvisionner en nourriture. La population ciblée ne souffre pas de malnutrition aiguë La population ciblée est capable de travailler (exclusion des veuves, personnes handicapées...).



Argent contre travail ( <i>Cash for Work</i> )	<p>La nourriture est disponible localement mais n'est pas accessible.</p> <p>Les marchés sont approvisionnés en quantité suffisante et de façon régulière.</p> <p>Faible risque d'inflation.</p> <p>L'insécurité alimentaire résulte d'une perte de revenu, d'emploi ou de biens.</p>
Coupons alimentaires ( <i>Food Vouchers</i> )	<p>L'essentiel des produits alimentaires peuvent être achetés.</p> <p>Opportunité de passer un accord avec les commerçants.</p> <p>Disponibilité alimentaire.</p> <p>Les marchés fonctionnent.</p> <p>Milieu urbain.</p>
Réhabilitation/reconstruction d'infrastructures commerciales (marchés, stands etc.)	<p>L'insécurité alimentaire résulte de la fragmentation des marchés.</p>
Distribution directe de semences et d'outils	<p>L'insécurité alimentaire résulte de la réduction ou de la perte de récolte.</p> <p>Les ménages sont en manque de semences et d'outils.</p> <p>Faible disponibilité de semences et d'outils sur les marchés.</p> <p>Ce manque de moyens de production entrave le niveau de production.</p>
Coupons et foires aux semences	<p>L'insécurité alimentaire résulte de perte de rendements.</p> <p>Les foyers manquent de semences et d'outils et n'y ont pas accès.</p> <p>Le manque de moyens de production entrave le niveau de production.</p> <p>Des semences de bonne qualité sont disponibles localement et en quantité suffisante.</p> <p>La diversité des semences utilisées par les exploitants est importante.</p>
Support à l'élevage (distribution de bétail, santé animale, gestion des pâtures / production fourragère, décapitalisation / recapitalisation de bétail)	<p>Perte de bétail à cause d'une sécheresse, épidémie ou conflits/insécurité.</p> <p>Problèmes de santé animale (réémergence d'épizooties ou autres maladies qui entraînent des taux de perte élevés).</p> <p>L'élevage est une des principales sources de revenus.</p>

#### **4. Les populations et les zones ciblées par les programmes de sécurité alimentaire/protection des moyens de subsistance de Solidarités International**

Les programmes liés à la sécurité alimentaire et à la protection des moyens de subsistance de Solidarités International ciblent les populations les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire dans des situations de crises alimentaires conjoncturelles et/ou structurelles.

Dans un souci d'impartialité et afin de maximiser l'impact de nos programmes, l'ensemble des individus de la zone ciblée est pris en considération lors d'une intervention. Les équipes doivent porter une attention particulière à l'intérêt et aux besoins des communautés d'accueil afin de pas générer de frustrations. De plus, les équipes de Solidarités International doivent s'assurer que les enjeux liés au foncier et à l'eau sont bien compris et pris en compte dans la conception et la mise en place des programmes.

Enfin, une attention particulière est portée aux femmes (généralement très impliquées dans la production agricole et les activités de transformation des denrées alimentaires), aux enfants de moins de 5 ans (les plus exposés aux problèmes de malnutrition) et aux autres individus ou groupes d'individus, exclus ou fortement marginalisés pour l'accès à des activités de production (personnes handicapées, personnes atteintes du VIH sida, personnes âgées, veuves, personnes vivant dans l'extrême pauvreté, victimes de discrimination, personnes marginalisées...).

Nos programmes ciblent plus spécifiquement les populations suivantes :

- Populations déplacées suite à une crise : réfugiés, retournés et déplacés internes (camps, sites, zones de retour...).
- Populations pour lesquelles la crise a entraîné une forte diminution des stocks alimentaires et/ou des facteurs de production.
- Populations démunies des zones rurales exclues de l'aide et des efforts du développement (zones souvent isolées, difficiles d'accès et avec des taux de malnutrition élevés).
- Populations démunies des zones urbaines/périurbaines particulièrement vulnérables à l'insécurité alimentaire en raison des effets de la crise alimentaire mondiale notamment.
- Populations victimes ou exposées aux risques environnementaux (sécheresse, inondation, séisme, ouragan, tsunami...).

## **5. Programmes de sécurité alimentaire/protection des moyens de subsistance**

Au-delà de la réponse aux besoins d'urgence, Solidarités International met en place des programmes visant à renforcer les capacités de résilience des populations bénéficiaires. De plus, à travers la mise en place de volets de formation, Solidarités International accompagne l'amélioration des pratiques agricoles afin d'accroître les capacités de production à l'échelle du ménage.

**Les programmes de sécurité alimentaire font partie intégrante d'une stratégie plus complète regroupant trois types de projets :**

- (i) **Aide alimentaire directe** (distributions d'aliments sans contrepartie, nourriture contre travail) ou les alternatives monétaires (argent contre travail et distribution de coupons alimentaires) pour répondre au manque d'accessibilité ou de disponibilité de denrées alimentaires.
- (ii) **La relance et le soutien à la production agricole** des populations les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire.
- (iii) **Protection et renforcement des moyens de subsistance** afin d'améliorer les stratégies d'adaptation des foyers.

Le mandat de Solidarités International ne comprend pas les programmes de traitement thérapeutique de la malnutrition aiguë et sévère. Cependant, l'objectif primordial des programmes de sécurité alimentaire est de prévenir et de limiter l'augmentation des taux de malnutrition. Pour ce faire, il importe de comprendre les causes directes et sous-jacentes de la malnutrition.

Il importe aussi de s'assurer que des interventions ayant une portée à court terme (par exemple des distributions de produits non disponibles localement ou trop chers pour les populations locales) ne sapent pas les activités à plus long terme qui reposent sur la mobilisation communautaire et sur l'utilisation des ressources locales.

Dans tous les cas, nos interventions sont adaptées au contexte, dimensionnées au plus près des besoins et centrées sur les populations. Dans un souci de pragmatisme et d'efficacité, nous privilégions une approche qui s'appuie sur les capacités, les structures et les infrastructures existantes avant d'envisager la mise en place de nouvelles structures ou constructions, ou de modifier les systèmes de production et de commercialisation.

## **6. Méthodologie d'intervention en sécurité alimentaire et protection des moyens de subsistance chez Solidarités International**

Différentes phases doivent être distinguées dans la mise en place de programmes de sécurité alimentaire et de protection des moyens de subsistance : le diagnostic, la conception, la mise en œuvre et le suivi, et l'évaluation.

### → Diagnostic

Le diagnostic est mené suite aux décisions stratégiques (globales et régionales) de Solidarités International ; décisions prises en fonction des besoins identifiés. A l'issue du diagnostic, la décision finale d'intervenir ou non sera validée par le siège de l'association. Cette étape a pour objectif d'identifier les problèmes affectant la population et de définir les réponses les plus adaptées en matière d'intervention. Il s'agit donc de récolter les informations relatives au contexte (situation ante crise et situation actuelle, réglementation locale liée à l'EHA, vulnérabilités...), aux populations (contraintes socio économiques, culturelles, habitudes, attentes, besoins, capacités locales...) et à l'environnement (ressources en eau, géologie, sources de pollution...) de la zone évaluée. La participation des populations ciblées, ainsi que des différentes parties prenantes à l'évaluation des besoins est indispensable (autorités locales, ONG agissant sur la zone, agents des secteurs de la santé et de l'éducation, entités impliquées dans la gestion de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement...). Les outils de la Tool Box élaborée par Solidarité International doivent être utilisés lors de cette phase de diagnostic.

L'analyse de la situation et la définition des besoins requièrent une approche multidisciplinaire. L'analyse comprend un volet macro (analyse du contexte) et un volet micro (au niveau du ménage). En effet, la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire est fonction du contexte physique, socio-politique et économique. Elle varie selon le groupe de richesses auquel le ménage appartient. De plus, il est important d'appréhender les dynamiques d'évolution de la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire.

### **La phase de diagnostic vise à :**

- Évaluer la **disponibilité** de la nourriture pour les différents groupes de population et analyser les causes des problèmes identifiés.
- Déterminer les modalités **d'accès et d'utilisation** aux aliments et analyser les causes des problèmes identifiés.
- Elargir le champ d'analyse afin de se pencher sur les questions économiques liées aux **moyens d'existence** afin de mieux comprendre les causes et les conséquences de l'insécurité alimentaire.
- Caractériser les **risques** auxquels sont exposés les populations afin d'identifier et définir les différents types de **vulnérabilité** et les **capacités d'adaptation** mises en œuvre.
- Identifier les **zones géographiques** où la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire est la plus élevée et identifier les sous-groupes les plus vulnérables ainsi que les causes de cette vulnérabilité exacerbée.
- Comprendre les **stratégies d'adaptation** (durables et non durables) utilisées pour chaque situation.

Un diagnostic nous permet aussi d'anticiper les éventuels impacts négatifs du programme et de déterminer les contraintes externes qui pourraient nuire à la bonne marche du projet ou en diminuer considérablement les impacts.

### → Conception du projet

A partir du diagnostic, Solidarités International va concevoir une proposition d'opération ayant pour but de répondre au mieux au besoin des populations. Il s'agit donc de proposer des solutions sociales et techniques pour apporter une réponse qui soit à la fois pragmatique, pertinente, efficiente et adaptée au contexte. Dans la mesure du possible, la participation directe des parties prenantes à la conception du projet (et à sa mise en œuvre) doit être sollicitée. En effet, celle-ci contribue à la qualité globale du projet, notamment à sa pertinence et à sa durabilité.

Toutes les actions proposées doivent être respectueuses des législations nationales et de stratégies éventuellement définies par les autorités. Après avoir déterminé les activités qui permettront d'atteindre les objectifs et les résultats attendus par le projet, Solidarités International évalue les risques qui pourraient nuire au bon déroulement de l'opération. Une fois ces risques identifiés, nous cherchons les moyens de les éviter ou de les atténuer. Dans tous les cas, notre action ne doit pas empirer la situation et doit contribuer à un environnement propice au respect et à la protection de la personne.

Dès l'initiation de la réponse, Solidarités International prévoit une stratégie de sortie de la zone. Lorsque nous apportons une réponse d'urgence, des solutions plus durables doivent être mises en place dans les mois qui suivent le début de l'intervention (par Solidarités International ou par d'autres participants). A moyen-terme, Solidarités International se fixe des objectifs en matière de couverture des besoins au-delà desquels la zone ne sera plus une priorité d'intervention. Solidarités International établit ensuite le budget nécessaire à la mise en œuvre de l'opération en cherchant à optimiser les ressources disponibles (moyens humains, techniques, logistiques et administratifs).

### → Mise en œuvre et suivi/monitoring du projet

Dès le lancement du projet, le responsable de programme et le chef de mission sont les garants du respect de nos engagements vis-à-vis de la population, du bailleur et du siège. C'est l'ensemble de l'équipe sur place qui permet la mise en œuvre technique, administrative et logistique du programme. Un lien fort est entretenu avec les partenaires et acteurs locaux du projet durant toute sa durée.

Tout au long du projet, les équipes effectuent un suivi des indicateurs d'activités, de résultats et de suivi du contexte, qui ont été définis au moment de sa conception. Ce suivi nous permet non seulement d'évaluer les progrès réalisés, mais également de proposer des solutions alternatives en cas de besoin. Le suivi peut être divisé en trois sous-parties ayant des objectifs différents :

**Le suivi des activités** permet de s'assurer que les activités sont mises en place de façon efficace et efficiente, dans le respect du budget et du calendrier prévu.

**Le suivi des résultats** permet de s'assurer que les objectifs fixés au départ restent pertinents afin d'être en mesure de recentrer, adapter ou améliorer un ou plusieurs volets du projet si le besoin s'en



fait ressentir. On s'attache également à évaluer la qualité des choix techniques proposés. Le suivi des résultats permet enfin d'identifier les impacts négatifs potentiels. Le suivi des résultats se fait, à minima, grâce aux indicateurs formulés dans le cadre logique et au besoin en rajoutant d'autres indicateurs internes. Ainsi, il est particulièrement important que les indicateurs restent simples, clairs et peu nombreux (**3 résultats par cadre logique et trois indicateurs par résultat au maximum !**).

**Le suivi du contexte de la zone d'intervention** : pendant la mise en place d'un programme, le contexte évolue. De la même façon, les besoins des populations, les risques et les opportunités changent. Le suivi du contexte permet d'anticiper les changements majeurs du contexte qui pourraient remettre en cause la pertinence du programme et d'y répondre en modifiant le programme en cours ou en proposant des actions supplémentaires.

D'une manière générale, **un bon suivi doit amener à prendre des décisions** qui vont modifier la mise en œuvre du projet. Il est donc très important d'être vigilant sur la phase de conception du suivi et de porter une attention toute particulière à la pertinence des indicateurs de suivi.

### → Évaluation

Après intervention, et si possible pendant la mise en œuvre ou à la fin du projet, il est important de procéder à l'évaluation du projet. Cette évaluation permet de juger de la qualité des projets mis en place par Solidarités International et de tirer les leçons de l'expérience afin d'améliorer la conception et la mise en œuvre des prochains programmes. L'évaluation de projet, suivant les cas, peut être faite par une personne de Solidarités International ou par un consultant externe. Le coût d'une évaluation étant élevé, il est important que les dépenses liées à la mission d'évaluation soient systématiquement prises en compte dans le budget du projet et que cette mission soit bien préparée. Pour toutes les missions d'évaluation, des termes de références (modèle de Solidarités International) doivent être rédigés. Suite à l'évaluation, le coordinateur Sécurité alimentaire/programme ou le chef de mission ont la responsabilité de s'assurer que les recommandations (une fois validées par la mission et le desk) sont mises en place.

La capitalisation des expériences passées, notamment avec les recommandations formulées lors des travaux d'évaluation, permet d'améliorer la qualité de nos programmes. C'est pourquoi, lorsque la situation s'y prête, Solidarités International effectue un suivi des projets sur les mois, voire les années, qui suivent l'opération.

# ANNEXES

**ANNEX I:** Aspects législatifs (EHA).

**ANNEX II:** Aspects législatifs (Sécurité alimentaire).

## **Annexe I: Aspects législatifs (EHA)**

Ces dernières années, nous avons assisté à une prise de conscience des états pour reconnaître l'accès à l'eau comme un « droit » et pas seulement comme un « besoin vital ».

Ce droit est implicitement reconnu comme un droit de l'Homme dans diverses déclarations et résolutions adoptées par les Nations Unies, mais c'est en 2002 que le Comité des Droits Economiques, Sociaux et Culturels adopte l'Observation Générale N°15 sur « Le droit à l'eau » et consacre officiellement le droit à l'eau comme un droit fondamental de l'homme. Ce droit est ainsi défini : «Le droit à l'eau garantit à chaque être humain de disposer pour son usage personnel et domestique d'une eau abordable et saine, en quantité suffisante, de qualité acceptable et accessible. Une quantité suffisante d'eau pure est indispensable pour prévenir tout décès par déshydratation, pour réduire tout risque de maladies d'origine hydrique et pour la consommation, la cuisine, l'hygiène personnelle et domestique ».

En 2000, les Etats membres des Nations Unies ont approuvé la Déclaration du Millénaire pour le Développement (amendée en 2002 pour ajouter la cible de l'assainissement lors du Programme de mise en œuvre de Johannesburg). La communauté internationale a ainsi adopté l'Objectif 7 qui consiste notamment à « Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre et à des services d'assainissement de base » (Cible 10).

## Annexe II: Aspects législatifs (Sécurité alimentaire)

La faim est à la fois une violation de la dignité de l'être humain et un obstacle au progrès social, politique et économique. **La législation internationale reconnaît à chacun le droit fondamental de ne pas souffrir de la faim**, et 22 pays ont inséré le droit à l'alimentation dans leur Constitution.

Même si le **droit à l'alimentation** est reconnu, directement ou indirectement, par tous les pays du monde, la faim - qu'elle soit due à la guerre, à la sécheresse, aux catastrophes naturelles ou à la pauvreté - continue pourtant d'être la source de souffrances généralisées et aujourd'hui, elle tue une personne toutes les cinq secondes soit **12 personnes par minute**. Actuellement, selon la FAO, **963 millions de personnes souffrent de la faim**.

La notion de **droit à la nourriture** (ou droit à l'alimentation) apparaît pour la première fois dans la **Déclaration Universelle des Droits de l'Homme** de 1948. D'après l'article 25: *«Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation...»*. Ce texte, qui est une résolution de l'Assemblée Générale des Nations Unies, est une **simple déclaration d'intention** ; bien qu'adoptée par la quasi-totalité des Etats, ce qui lui confère une certaine autorité morale, **elle n'impose aucune obligation aux Etats**.

En 1966, le Pacte international relatif aux droits économiques sociaux et culturels est adopté dans le but de donner une portée obligatoire aux devoirs énoncés dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Le Pacte est aujourd'hui ratifié par 160 Etats. Concernant le droit à l'alimentation, l'article 11 du **Pacte international pose ainsi** : *«Les Etats parties au présent Pacte reconnaissent le droit de toute personne à un niveau de vie suffisant pour elle-même et sa famille, y compris une nourriture, un vêtement et un logement suffisants, ainsi qu'à une amélioration constante de ses conditions d'existence. Les Etats parties prendront des mesures appropriées pour assurer la réalisation de ce droit et ils reconnaissent à cet effet l'importance essentielle d'une coopération internationale librement consentie. Les Etats parties au présent Pacte, reconnaissant le droit fondamental qu'a toute personne d'être à l'abri de la faim [...]»*. Les Etats sont ainsi expressément invités à légiférer pour favoriser la pleine jouissance du droit à une nourriture suffisante.

**Quelle est la distinction entre le droit d'être à l'abri de la faim et le droit à une nourriture suffisante?** Le premier est un droit fondamental. Il signifie que l'Etat a l'obligation de le respecter. Il doit garantir que ses habitants ne soient pas victimes de la famine. En tant que tel, ce droit est intimement lié au droit à la vie. Les Etats devraient aussi faire tout ce qui est en leur pouvoir pour encourager la pleine jouissance du droit à une nourriture suffisante pour chaque habitant de leur territoire - autrement dit, les personnes devraient avoir un accès physique et économique, à tout moment, à une nourriture de qualité adéquate en quantité suffisante pour mener une vie saine et active. Une nourriture est jugée « adéquate » lorsqu'elle est culturellement acceptable, et elle doit être produite d'une manière écologiquement et socialement durable.

En 1996, la **Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale, réaffirme** le droit à l'alimentation pour tous: *«Nous, Chefs d'État et de gouvernement réaffirmons le droit de chaque être humain d'avoir accès à une nourriture saine et nutritive conformément au droit à une nourriture adéquate et au droit fondamental de chacun d'être à l'abri de la faim.»* (Art 11).